

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de rempli	ir cette demande, lire attentivement	la notice explicative
Date de réception : 24/04/2019	Cadre réservé à l'autorité environneme Dossier complet le : 20/05/2019	ntale N° d'enregistrement : F01119P0100
Régularisation du forage d'eau destiné à l Fontainebleau à Achères la forêt	<ol> <li>Intitulé du projet</li> <li>'abreuvage de chevaux et à l'irrigation de</li> </ol>	la carrière du centre équestre situé Chemin de
2. Identification o	lu (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  RCS / SIRET  3 9 9 9 2 7 3		dique
Joign	ez à votre demande l'annexe oblige	atoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'artic dimensionnement correspondant du pr	le R. 122-2 du code de l'environnement et original le la code de la
N° de catégorie et sous-catégorie		ard des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27° a)		sionnement en eau d'une profondeur égale à
	4. Caractéristiques générales du proj	et
Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet, y compris les éver	ulaire les pièces énoncées à la rubrique ntuels travaux de démolition	8.1 du formulaire
	à l'abreuvage de chevaux et à l'irrigation d	de la carrière en sable.

4.2 Objectifs du projet	
Ce projet a pour objectif de régulariser le forage du centre équestre au regard du code de l'environnement afin de permettre au centre équestre de continuer à exploiter cette ressource pour l'abreuvage des chevaux et l'irrigation de la carrière en sable.	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
Il n'y a pas de travaux prévus sur ce forage.	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Ce forage servira à l'abreuvage des chevaux et à l'arrosage de la carrière en sable du centre équestre.	

a décision de l'autorité environne	mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'a ue 1.1.1.0 et 1.3.1.0 de la Nomenclature eau qui	
4.5 Dimensions et caractéristiques de	u projet et superficie globale de l'opération - pré	ciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s) 150 mm 5"7/8 105 m 24,2 m 7,2 m³/h
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	02°33'57"441 <b>Lat</b> . 48°21'24" 786
9Cl de la gondoire 2 bis rue du canapé 77760 Achères la foret		°'" Lat°'"_ °'_"_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ?	Joignez à votre demande les annexes i ension d'une installation ou d'un ouvrage exis ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une é	tant? Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairen différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	re projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X		
En zone de montagne ?		X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAME
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		FP8000038 Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZREde la nappe de Beauce arrêté préfectoral n° 04DAl2e 084 du 21/12/2004
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		A 50 mètres du site n° FR1100795
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidenc	es potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des orélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les prélèvements se font dans la nappe libre du Calcaire de Beauce
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les prélèvements se font à un débit inférieur à 8m³/h
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu nature			X	Le forage ne fonctionne qu'une faible partie de l'année et son débit maxime est en dessous des seuils. Situé à environ 50m de la forêt et plongeant à plu de 80m de profondeur, il n'est pas susceptible d'impacter la nappe utilisée par les massifs forestiers.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Ce forage servira à l'irrigation de la carrière en sable et à l'abreuvage des chevaux.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Une partie des eaux du forage servira à l'irrigation de la carrière en sable. Le rejet se fera donc dans le milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
approuvé	5?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
6.3 Les incid	lences du projet ident	ifiées c	ລບ 6.1 sc	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incid	lences du projet ident Non X Si oui, déc			

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
Le	forage servira à l'irrigation de la carrière uniquement entre les mois de Mai et Août.	
Le	débit de prélèvement du forage est inférieur à 8 m³/h.	
	tête du forage est affleurante d'environ 70 cm par rapport au terrain naturel. Elle est encadrée par une dalle en béton de mension (1 x 1m).	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	$\neg$
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	M
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	$\boxtimes$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4		$\boxtimes$
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	

10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est

d'eau;

susceptible d'avoir des effets.

		Ob	jet	
		9. Engagemen	t et signature	
ertifie sur	l'honneur l'exactitu	9. Engagemen ude des renseignements ci-d		













